



PROCÉDURE DE DEMANDE POUR DEVENIR TUTEUR

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom _____ Prénom _____

Âge _____ Adresse _____ Ville _____

Courriel _____ Téléphone _____

Fréquentez-vous un établissement scolaire du Québec ? _____

Si la réponse à la question précédente est oui, dans quel domaine étudiez-vous ? _____

Est-ce que le tutorat est fait dans le cadre d'un cours ? _____

Si la réponse à la question précédente est oui, quel est le sigle du cours, le nom du cours et comment s'appelle votre enseignant ?

Occupation(s)

Expérience avec les enfants

Veuillez mettre en ordre de préférence (1 à 2) les écoles pour faire vos séances de tutorat :

École Institutionnelle du Méandre à L'Assomption

École Émile-Nelligan à Repentigny

Vos disponibilités :

(Vous devez sélectionner minimum 2 journées différentes. Les séances sont de 30 minutes à raison de 2x/semaine. Vous devez absolument être disponible lors des plages horaires que vous sélectionnez.)

Veuillez remplir les deux tableaux ci-dessous.

École primaire Émile-Nelligan

Heures de disponibilité	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
15h30 à 16h00				
16h00 à 16h30				
16h30 à 17h00				

École Institutionnelle du Méandre

Heures de disponibilité	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
15h45 à 16h15				
16h00 à 16h30				
16h15 à 16h45				

J'accepte de respecter les mesures sanitaires émises par le gouvernement (port du masque, distanciation sociale, ...) :

Non Oui

Possession d'un véhicule : Non Oui

Antécédents judiciaires¹ : Non Oui

Tout nouveau tuteur recevra un certificat-cadeau d'une valeur de 25\$ de l'un de nos partenaires à la fin de la session de tutorat². Quel est votre choix de certificat-cadeau?

Mcdonald's

Devault la source du sport

L'Espace comptoir

Hamster (Le Papetier)

¹ À noter que pour des raisons de sécurité, la Fondation *À deux pas de la réussite* a pour obligation de vérifier vos antécédents judiciaires. Si notre équipe prend connaissance que vous possédez des antécédents judiciaires, votre candidature sera automatiquement rejetée. Ce règlement a pour seul et unique but d'assurer le bien-être des enfants.

² À noter que le tuteur recevra son certificat-cadeau seulement s'il respecte son contrat d'engagement pour l'obtention d'un certificat-cadeau.